

Arrêté préfectoral appliquant les restrictions de l'usage de l'eau dans le bassin hydrogéologique « craie de Champagne Nord »

En raison du niveau des nappes souterraines, le Préfet de la Marne a pris un arrêté restreignant l'usage de l'eau provenant de ces nappes (en date du 18 mai 2017).

Restrictions des usages non agricoles :

Les principaux usages interdits sont les suivants :

- le lavage des véhicules hors installations professionnelles,
- l'arrosage des pelouses publiques et privées entre 9 h et 20 h,
- l'arrosage des potagers familiaux entre 9 h et 20 h,
- le remplissage des piscines (la mise à niveau est autorisée).



Restrictions des usages agricoles :

Ces mesures de restriction consistent essentiellement en une diminution des quotas de prélèvement des forages d'irrigation, mais ne s'appliquent pas aux cultures sous serres, au maraîchage et à l'horticulture.

Des sanctions sont prévues à tout contrevenant aux dispositions de cet arrêté.

Cet arrêté est en vigueur jusqu'à parution d'un nouvel arrêté modifiant les restrictions d'usage de l'eau ou, à défaut, jusqu'au 31 octobre 2017.

Fermeture des rues durant la brocante du 11 juin 2017

La circulation et le stationnement de tous les véhicules automobiles, motocyclettes, cyclomoteurs, bicyclettes ou autres, sont rigoureusement interdits, sauf pour les riverains, le dimanche 11 juin 2017 de 6 heures à 19 heures, dans les voies ci-après :

- Rue de Reims,
- Place de la Mairie,
- Rue de Ville-Dommange (de la place de la Mairie à la rue Emile Brûlé),
- Rue d'Entre deux villes à partir de la rue des Bavolets,
- Rue des Crayères,
- Rue de Sacy (jusqu'au carrefour avec la ruelle J. Troussel).

Suivre les déviations établies...

Élections législatives françaises de 2017

Les élections législatives françaises de 2017 auront lieu

les dimanches 11 et 18 juin 2017 de 8 h à 18 h